

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 8 décembre 2020**

**Objet**

**Subvention à  
l'association Cap  
Sciences. Année  
2020**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

**Etaient présents :**

**M. BOURIGAUT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –  
Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –  
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – Mme GRENOUILLEAU –  
Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –  
M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. MEHERZI –  
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –  
M. SINSOU – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAUT – M. DROILLARD à M. BUNEL  
Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY**

**Absent :**

**M. ASFOR**

**Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école Pierre et Marie Curie a bénéficié d'une rénovation visant à créer les conditions d'un pôle d'excellence à dominante scientifique.

L'objectif est de participer au développement du territoire par la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Une structure autonome dénommée « Coté Sciences » occupant une partie des locaux de l'école, a été mise en place selon un concept développé et déposé par l'association « Cap Sciences ».

Elle intervient dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Ville de Floirac, l'association « Cap Sciences » et l'Education Nationale.

La Ville de Floirac est sollicitée pour un financement de 10000 € pour l'année 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;  
Vu l'avis de la Commission Education réunie en date du 19 novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention de 10000 € à l'association « Cap Sciences » pour l'année 2020.

**DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget de la commune.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020**

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre :
Abstention :



*Le Maire,*